



## Conditions de mise à disposition du Grand Foyer

### Description du Grand Foyer

Surface: 2.700 m<sup>2</sup>

Capacité maximale:

- 1.200 personnes pour cocktail;
- 350 personnes pour repas assis.

### Restauration

1/1

En cas de mise à disposition du Grand Foyer à des fins de restauration, un contrat sera établi entre l'Établissement public et le traiteur en question sur la base des conditions générales régissant l'organisation du service traiteur.

Le preneur est responsable du choix du traiteur assurant la réception ou manifestation gastronomique selon les conditions générales de mise à disposition d'espaces à la Philharmonie.

### Tarif de mise à disposition <sup>1)</sup>

Espace pour 60 personnes max.	1.200,- € <sup>2)3)</sup>
Pointe Sud ou espace délimité équivalent pour 150 personnes max.	2.300,- € <sup>2)3)</sup>
Espace délimité pour 350 pers. max.	3.600,- € <sup>2)3)</sup>
Espace total (exclusivité)	8.910,- € <sup>2)3)</sup>

Le prix pour l'exclusivité du Grand Foyer se calcule sur le prix de mise à disposition de la surface totale quel que soit le nombre de personnes, soit 8.910,- € <sup>2)3)</sup>.

### Le tarif de mise à disposition comprend

- maximum 3 heures d'utilisation effective du Grand Foyer
- ainsi qu'une demi-heure avant et après l'événement pour montage et démontage;
- 1 représentant de l'Établissement public;
- 1 nettoyage standard;
- l'éclairage de base;

- l'utilisation du mobilier appartenant à l'Établissement public (tables mange-debout, tables basses et chaises) qui correspond à l'aménagement du Grand Foyer.

### Services obligatoires <sup>1)</sup>

- Max. 11 personnes mises à disposition par l'Établissement public pour l'encadrement du public et min. 1 personne obligatoire pour le vestiaire: 26,- €/pers/heure (jours ouvrables); 42,- €/pers/heure (dimanches et jours fériés).

Le nombre de personnes et la durée de la prestation pour l'encadrement du public et le vestiaire varient en fonction de l'événement ainsi que du nombre de spectateurs. Ils sont à discrétion de l'Établissement public.

- Prix horaire de mise à disposition pour montage <sup>2)3)</sup>:

Espace pour 60 personnes max.	100,- €
Pointe Sud ou espace délimité équivalent pour 150 personnes max.	250,- €
Espace délimité pour 350 pers. max.	350,- €
Espace total (exclusivité)	660,- €

### Suppléments <sup>1)</sup>

- Heure supplémentaire de mise à disposition <sup>2)3)</sup>:

Heures supplémentaires	avant 23h00	après 23h00
Pointe Sud ou espace délimité équivalent pour 150 personnes max.	450,- €	650,- €
Espace délimité pour 350 personnes max.	750,- €	980,- €
Espace total (exclusivité)	1.480,- €	1.970,- €

- Bars et mobilier :

Bar vidé / Bar mobile	300,- €
Bar non vidé	250,- €
Déplacement du mobilier	200,- €

Pour toute mise à disposition supplémentaire de personnel, d'infrastructure, de mobilier et d'équipement technique, prière de contacter le Events/House Management de l'Établissement public.

Tarifs en vigueur à partir de 01/09/2022.

L'Établissement public se réserve le droit de modifier ses tarifs et conditions générales de mise à disposition à tout moment.

1) Tous les prix mentionnés dans ce document s'entendent hors TVA. La TVA en vigueur sera ajoutée sur la facture finale.

2) Réductions à déterminer par l'Établissement public en fonction du type de manifestation.

3) Réduction de 40% en cas de mise à disposition en sus du Grand Auditorium ou de 20% en cas de mise à disposition de la Salle de Musique de Chambre. Non cumulable avec 2).